

## CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET FRANCE ACTIVE NOUVELLE AQUITAINE

### ANNEE 2022

**ENTRE les soussignés,**

**La Communauté d'Agglomération du Niortais**, représentée par Lucy MOREAU, Déléguée du Président en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022, dont le siège -social est sis 140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 NIORT Cedex,

d'une part,

**ET**

**L'association France Active Nouvelle Aquitaine**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est 90 rue Malbec à Bordeaux, représentée par Jérémy BREMAUD, Président de l'association.

désignée ci-après par **France Active Nouvelle aquitaine** d'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **PREAMBULE**

Pionnier de la finance solidaire, le réseau **France Active** accompagne et finance les entreprises depuis plus de 30 ans et a mobilisé 370 millions d'euros au service de 7 700 entreprises l'année dernière. Bien plus qu'un réseau, France Active est un véritable mouvement d'entrepreneurs engagés dont l'ambition est de bâtir une société plus solidaire.

Le réseau France Active, c'est :

- Une association nationale qui coordonne l'activité et pilote 3 structures financières,
- 40 Associations territoriales réparties sur tout le territoire, au plus proche des enjeux économiques et sociaux.

Créée en 2016 par France Active Poitou-Charentes, France Active Aquitaine et France Active Limousin, pour coordonner les actions de ces 3 structures sur le nouveau périmètre régional, l'association **France Active Nouvelle Aquitaine** bénéficie depuis cette date du soutien et de la reconnaissance de ces différents partenaires, qui sont membres de son Conseil d'Administration et dotent les outils d'accompagnement et financiers mobilisés, au service des créateurs-trices d'entreprise et des entreprises Solidaires.

En qualité d'**Association Territoriale du réseau, France Active Nouvelle Aquitaine** a développé une expertise reconnue par nos partenaires locaux dans l'analyse :

- **des projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, et participe à ce titre à un certain nombre de commissions, dont le CDIAE pour les structures d'insertion par l'Activité économique,
- **des projets de création /reprise d'entreprise** pour lesquels elle a intégré les groupements départementaux pilotés par les chambres consulaires dans le cadre du dispositif Entreprendre en Nouvelle Aquitaine.

En qualité d'**animateur du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** depuis sa mise en place en 2003, **France Active Nouvelle Aquitaine** a développé des partenariats avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales du département, la CRESS et les réseaux associatifs afin de pouvoir répondre collectivement aux demandes *d'accompagnement exprimées par les structures de l'ESS*.

**France Active Nouvelle Aquitaine** a été retenue par l'Etat, la Banque des Territoires et le Conseil Régional **pour animer le dispositif DLA sur le département pour la période 2020-2022 et 2023-2025**.

Ce dispositif permet de proposer un plan d'accompagnement adapté aux problématiques des structures d'utilité sociale après production d'un diagnostic partagé.

Dans le département des Deux-Sèvres, France Active interagit avec de nombreux acteurs du territoire et plus particulièrement avec les services de l'Etat (UD Directe,) les services des collectivités locales, et les réseaux associatifs. Des prestataires externes peuvent être mobilisés par le DLA grâce au fonds d'ingénierie abondé par leurs partenaires.

En qualité d'**acteur de son territoire, France Active Nouvelle Aquitaine**, après avoir identifié avec ses différents partenaires un besoin non couvert, propose depuis 2020, **en partenariat avec ATIS**, incubateur de l'Innovation Sociale de Gironde, plusieurs dispositifs dédiés à l'émergence de nouveaux projets en ESS dont le **dispositif POP**.

### **Article 1 – Objet de la convention**

Cette convention porte sur le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et France Active Nouvelle Aquitaine pour l'année 2022.

Afin de renforcer leurs collaborations respectives et améliorer l'accompagnement et l'aboutissement de programmes ou projets structurants pour le territoire la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite attribuer à France Active Nouvelle Aquitaine une **subvention annuelle de 18 500 euros** dont :

- **10 000 euros** au titre de l'accompagnement à l'émergence de projets en ESS et d'innovation sociale et environnementale par **l'organisation sur le territoire et l'ouverture des dispositifs de pré incubation POP Depart et d'incubation POP Incub** aux porteurs de projets du territoire,
- **5 000 euros** au titre du **financement d'au minimum 10 structures engagées du territoire**,
- **3 500 euros** au titre du co-financement du fonds d'ingénierie du DLA pour un accompagnement minimum d'au moins 7 structures du territoire.

Il s'agit à France Active Nouvelle Aquitaine

- **D'apporter son savoir-faire et ses outils financiers** autour de projets identifiés comme stratégiques par la Communauté d'Agglomération du Niortais, notamment autour de cibles prioritaires dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, en lien avec les enjeux de professionnalisation et de soutien de certaines « filières »,
- **Accompagner les dynamiques entrepreneuriales dans l'ESS et les projets de création/reprise d'activités sur le territoire** en mettant à disposition le triptyque de son offre de service (accompagnement, financement, connexion) afin d'accompagner dans toutes les phases de vie les dynamiques entrepreneuriales, développer ses actions et promouvoir les projets issus du territoire.

## **Article 2 – Engagements de France Active Nouvelle Aquitaine**

**France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à soutenir la création ou le développement des entreprises ancrées sur le territoire, en veillant à la qualité de l'emploi, à des modes de gouvernances partagés et en favorisant des projets d'utilité sociale.

L'association est l'un des financeurs incontournables de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par la présente convention, **France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à :

- **Renforcer sa présence sur l'agglomération et améliorer sa visibilité** au travers de permanences régulières et d'évènements co-organisés avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'autres partenaires économiques,
- **Réengager**, aux côtés de l'agglomération, **une dynamique de valorisation et de reconnaissance** de l'écosystème ESS au niveau territorial,
- **Déployer leurs différents outils d'accompagnement et de financement** (DLA, financements, garanties...) au bénéfice d'entrepreneurs engagés du territoire,
- **Mettre en œuvre le dispositif d'incubation POP** porté et co-construit par ATIS et France Active Poitou-Charentes en cohérence avec les propositions mentionnées au paragraphe III de la proposition de partenariat POP jointe, laquelle faisant partie intégrante de la convention,
- **Faire bénéficier le territoire de leurs connexions** avec les autres partenaires du développement économique afin d'améliorer et faciliter la réussite de projets d'entreprise, de l'émergence au développement.

## **Article 3 – Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Désignation de référents pour collaborer avec **France Active Nouvelle Aquitaine**,
- Participation aux tours de table, réunion, comités et jury,
- Introduction et mise en réseau avec les acteurs pertinents,
- Co-organisation d'évènements ou groupes de travail le cas échéant,
- Mise à disposition et appui sur les besoins logistiques (bureaux, salles de réunion par exemple)

## **Article 4 – Conditions de mise en œuvre du partenariat**

### **4.1 – Utilisation de la subvention**

**France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à utiliser la subvention de la Communauté d'Agglomération du Niortais conformément aux objectifs mentionnés en préambule et aux articles 1 et 2.

**France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à restituer à la Communauté d'Agglomération du Niortais toutes sommes non affectées à cet objet.

La subvention est imputée sur les crédits du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le comptable public assignataire de la dépense est Monsieur le Trésorier municipal de Niort.

### **4.2 – Valorisation et communication**

**France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à préciser le soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais lors de toute démarche de communication verbale, écrite, audiovisuelle ou sur Internet, initiées par elle-même ou pour lesquelles elle aura été sollicitée.

## **Article 5 – Droits applicables et montant de la subvention**

La **subvention d'un montant de 18 500 €** est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la commission européenne, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 26 juin 2014.

L'intervention au titre de la présente convention est conforme aux règles européennes relatives aux aides d'état et au code général de Collectivités Territoriales.

## **Article 6 – Rapport annuel**

L'article L1511-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le « conseil régional établit un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile ».

Afin de lui permettre de satisfaire à cette obligation, la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra demander à **France Active Nouvelle Aquitaine** tout document justificatif lui permettant d'établir ce rapport.

## **Article 7 – Modalités de versement**

Le versement de la subvention sera réalisé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de **France Active Poitou-Charentes. France Active Nouvelle Aquitaine** transmet un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Le versement sera réalisé en une seule fois, au vu de la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La subvention sera créditée au compte de **France Active Nouvelle Aquitaine** selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve du respect par celle-ci des obligations mentionnées aux articles de la présente convention.

## **Article 8 – Contrôle de l'utilisation de l'aide**

Afin de permettre le contrôle de l'utilisation des fonds publics, **France Active Nouvelle Aquitaine** s'engage à permettre à la Communauté d'Agglomération du Niortais d'effectuer tout contrôle qu'elle jugera utile.

**France Active Nouvelle Aquitaine** transmettra à la Communauté d'Agglomération du Niortais un exemplaire original des supports de communication utilisés.

Elle produira, au plus tard le 31 décembre 2022, un bilan qualitatif et quantitatif détaillé des actions faisant l'objet de la présente convention. Ce bilan sera mis à jour avec les actions du mois de décembre et sera transmis au plus tard à la Communauté d'Agglomération du Niortais avant le 15 février 2023.

## **Article 9 – Dates d'effet – Durée – Modifications**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et s'achève au 31 décembre 2022.

Elle demeurera active et productrice d'effets tant que les obligations afférentes à chaque partie et les autres engagements en découlant seront susceptibles d'en induire et notamment tant que les éléments nécessaires à sa conclusion n'auront pas été transmis et acceptés.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant particulier. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention et les dates d'effet de ces modifications, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1, 2, 3 et 4.

**Article 10 – Reversement, résiliation et litiges**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conformes à l'objet de la présente convention ou de refus par le porteur du projet à se soumettre aux contrôles, la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra décider de suspendre, diminuer, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le non-respect de l'une ou l'autre disposition de la présente convention par l'association **France Active Nouvelle Aquitaine** entrainera sa résiliation pure et simple après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

**Article 11 - Litiges**

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires.

Dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Niort.

Fait à Niort, le : ....., en 2 exemplaires originaux, 1 pour chacune des parties signataires

Pour France Active Nouvelle Aquitaine,

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Le Président

La Déléguée du Président en charge de l'Economie Sociale et Solidaire

Jérémy BREMAUD

Lucy MOREAU





## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA PLATE-FORME REGIONALE DE FINANCE SOLIDAIRE (ADEFIP)**

### **ANNEE 2022**

#### **ENTRE les soussignés,**

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par Lucy MOREAU, Déléguée du Président en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022, dont le siège social est sis 140 rue des Equarts - CS 28770 – 79027 NIORT Cedex,

d'une part,

#### **ET**

L'association « Action pour le Développement Economique par la Finance », porteuse du dispositif de financement participatif <https://jadopteunprojet.com>, dont le siège social est sis 37, rue Carnot – 86000 POITIERS, représentée par Monsieur Thibault CUENOUD, Président, ci-après dénommée l'ADEFIP,

d'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **PREAMBULE**

La Communauté d'Agglomération du Niortais, apporte son soutien au développement des entreprises, **dont celles issues du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.**

En Poitou-Charentes, le 8 avril 2014, les acteurs régionaux du financement participatif (les CIGALES, France Active Poitou-Charentes, l'ADIE, l'URSCOP, le Crédit Coopératif, la CRESS) se sont réunis pour créer, avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, une plateforme régionale de financement participatif appelée <https://jadopteunprojet.com>, pilotée par l'association ADEFIP (Action pour le Développement Economique par la Finance Participative en Poitou-Charentes).

Officiellement lancée en octobre 2014 lors du Salon national de l'ESS à Niort, la plateforme J'adopte un projet s'est fortement développée depuis. J'adopte un projet permet uniquement de mobiliser des dons d'internautes.

Le succès de l'adoption d'un projet vient de son fonctionnement. Les projets présentés au financement sur la plateforme sont prescrits par des partenaires, experts de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises, qu'elles soient de l'ESS ou non. Ces structures accompagnent en amont les porteurs de projets, instruisent leurs dossiers, et une fois installés, continuent à leur apporter leurs conseils. C'est donc un gage de qualité des projets présentés au financement citoyen, de maîtrise du risque et de suivi des financements accordés à une entreprise.

L'ADEFIP propose aux collectivités d'accompagner et de valoriser les projets locaux financés sur leur territoire.

### **Article 1 – Objet de la convention**

Cette convention porte sur le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'ADEFIP pour l'année 2022.

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite, pour l'année 2022, attribuer à l'ADEFIP une subvention annuelle de 5 000 euros afin de développer ses actions et promouvoir les projets issus de son territoire.

### **Article 2 – Engagements de l'ADEFIP**

L'ADEFIP sollicite la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Pour un soutien aux coûts de fonctionnement liés au développement de ses actions 2022 à l'échelle régionale et ayant pour objet de développer les financements pour les structures de l'ESS ;
- Pour un soutien lié aux actions de sensibilisation de la finance participative pour les entrepreneurs du territoire et l'écosystème entrepreneurial niortais ;
- Pour une participation aux coûts de fonctionnement et d'ingénierie de la plateforme [jadopteunprojet.com](http://jadopteunprojet.com) ;
- Pour la participation sur son territoire aux événements liés à l'entrepreneuriat : opération de sensibilisation des jeunes, Forum national de l'ESS et de l'IS, ...
- Pour la mise en place et la poursuite d'actions/événements à destination de l'écosystème entrepreneurial niortais.

L'ADEFIP s'engage à utiliser le logo de la Communauté d'Agglomération du Niortais sur tous les éléments de communication liés à son activité.

### **Article 3 – Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Par la présente convention, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à :

- faire connaître la plate-forme de l'ADEFIP sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en utilisant ses outils d'information (Ex : site Web, lettre d'information) et son réseau de partenaires
- informer les porteurs de projet potentiellement intéressés par un financement participatif sur la plateforme ADEFIP
- apporter son soutien dans le cadre d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros inscrite au budget 2022.
-

## **Article 4 – Conditions de mise en œuvre du partenariat**

### **4.1 – Utilisation de la subvention**

L'ADEFIP s'engage à utiliser la subvention de la Communauté d'Agglomération du Niortais conformément aux objectifs mentionnés en préambule et aux articles 1 et 2.

L'ADEFIP s'engage à restituer à la Communauté d'Agglomération du Niortais toutes sommes non affectées à cet objet.

Le partenariat apporté par la Communauté d'Agglomération du Niortais correspond à une participation financière librement délibérée par ses instances décisionnelles. Ainsi, en aucun cas, il ne saurait être engagé, ni recherché, la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Niortais tant dans la prise en charge de tout ou partie d'un poste de dépense spécifique, de quelque nature soit-il, au sein d'ADEFIP ou de toute autre structure dépendant de celle-ci.

La subvention est imputée sur les crédits du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le comptable public assignataire de la dépense est Monsieur le Trésorier municipal de Niort.

### **4.2 – Valorisation et communication**

L'ADEFIP s'engage à préciser le soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais lors de toute démarche de communication verbale, écrite, audiovisuelle ou sur Internet, initiées par elle-même ou pour lesquelles elle aura été sollicitée.

Par ailleurs, un représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais sera invité aux points presse concernant le projet, que pourrait décider l'ADEFIP.

## **Article 5 – Droits applicables et montant de la subvention**

La subvention d'un montant de 5 000 euros est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

L'intervention au titre de la présente convention est conforme aux règles européennes relatives aux aides d'état et au code général de Collectivités Territoriales.

## **Article 6 – Rapport annuel**

L'article L1511-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le « conseil régional établit un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile ».

Afin de lui permettre de satisfaire à cette obligation, La Communauté d'Agglomération du Niortais pourra demander à l'ADEFIP tout document justificatif lui permettant d'établir ce rapport.

### **Article 7 – Modalités de versement**

Le versement de la subvention sera réalisé par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'ADEFIP. L'ADEFIP transmet un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Le versement sera réalisé en une seule fois, au vu de la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La subvention sera créditée au compte de de l'ADEFIP selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve du respect par celle-ci des obligations mentionnées aux articles de la présente convention.

### **Article 8 – Contrôle de l'utilisation de l'aide**

Afin de permettre le contrôle de l'utilisation des fonds publics, l'ADEFIP s'engage à permettre à la Communauté d'Agglomération du Niortais d'effectuer tout contrôle qu'elle jugera utile.

L'ADEFIP transmettra à la Communauté d'Agglomération du Niortais un exemplaire original des supports de communication utilisés.

Elle produira, au plus tard le 31 décembre 2022, un bilan qualitatif et quantitatif détaillé des actions faisant l'objet de la présente convention. Ce bilan sera mis à jour avec les actions du mois de décembre et sera transmis au plus tard à la Communauté d'Agglomération du Niortais avant le 15 février 2023.

### **Article 9 – Dates d'effet – Durée – Modifications**

La présente convention est valable pour l'année 2022.

Elle demeurera active et productrice d'effets tant que les obligations afférentes à chaque partie et les autres engagements en découlant seront susceptibles d'en induire et notamment tant que les éléments nécessaires à sa conclusion n'auront pas été transmis et acceptés.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant particulier. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention et les dates d'effet de ces modifications, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1, 2, 3 et 4.

### **Article 10 – Reversement, résiliation et litiges**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conformes à l'objet de la présente convention ou de refus par le porteur du projet à se soumettre aux contrôles, la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra décider de suspendre, diminuer, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le non-respect de l'une ou l'autre disposition de la présente convention par l'ADEFIP entrainera sa résiliation pure et simple après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

**Article 11 - Litiges**

Tout différend survenant dans l'interprétation et l'application des clauses ou dans l'exécution de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires.

Dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, le litige serait porté devant le Tribunal Administratif de Niort.

Fait à Niort, le : ....., en 2 exemplaires originaux, 1 pour chacune des parties signataires

Pour l'ADEFIP,

Le Président

Thibault CUENOU

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais,

La Déléguée du Président en charge de l'Economie Sociale et Solidaire

Lucy MOREAU



2022

# ADEFIP – J'adopte un projet

## ---- Structure ----

**Nom :** Action pour le Développement Economique par la Finance Participative - ADEFIP

**Siège social :** 37 rue Carnot 86000 Poitiers

**SIRET :** 802 416 990 000 33

**Personne référente :** Justine Pelleray - [contact@jadopteunprojet.com](mailto:contact@jadopteunprojet.com) – 07 89 30 48 01

## ---- Contexte ----

La finance participative (ou crowdfunding) s'est fortement développée et structurée ces 10 dernières années. Souvent vue comme une alternative aux financements « classiques », les acteurs du crowdfunding au travers de la tête de réseau du secteur, Financement participatif France (association loi 1901) se sont professionnalisés et ont porté dès le début un projet déontologique fort. En 2021/2022, c'est une nouvelle réglementation qui viendra harmoniser le secteur, au niveau européen cette fois-ci.

Pour rappel, trois modes de financement coexistent dans cette sphère :

- Le don (avec ou sans contrepartie)
- Le prêt
- L'investissement

Le secteur du don stagnait autour de 80 millions d'euros collectés en 2018 et 2019. Il connaîtra un pic sans précédent en 2020, avec une collecte de 218,5 millions d'euros, dont 52 millions à destination de projets humanitaires et solidaires. Le contexte de crise sanitaire dans lequel nous nous trouvons a montré, dès le 1er confinement, des élans de générosité et de mobilisation des citoyens via les plateformes de crowdfunding avec des dons de 249€ en moyenne pour la catégorie don sans contrepartie (versus 93€ en 2019).

## ---- Naissance du projet et étapes clés ----

En 2013, un collectif de 7 acteurs étudie la faisabilité et la pertinence de créer une plateforme de don avec contrepartie à l'échelle régionale (ex-Poitou-Charentes) pour permettre aux porteurs et porteuses de projet d'accéder à des financements citoyens.

Dans le projet tel que nous l'avons construit, la finance participative s'inscrit comme un outil de **financement complémentaire** aux outils déjà existants pour **créer, développer et/ou reprendre un projet** dans les meilleures conditions. Elle a aussi vocation à répondre à une demande de **transparence des épargnants et à les faire participer au développement de leur territoire**.

**2014** : création de l'association – Action pour le Développement Economique par la Finance Participative (ADEFIP) / démarrage de J'adopte un projet : 1er septembre

**2016/2017** : prémices du changement d'échelle territorial / Fertilisation et transfert des savoirs-faires (DLA collectif « Changement d'échelle »)

**2017** : ouverture d'un **bureau à Bordeaux** en novembre

**2018** : ouverture d'un **bureau à Limoges** en septembre

**2020** : ouverture d'un **bureau à La Rochelle** et **pivot vers la transition environnementale** (co-porteur du dispositif Certificat d'Economie d'Energie (CEE) Agremob en mai

## ---- Le projet ----

J'adopte un projet est une plateforme de financement participatif régionale (Nouvelle-Aquitaine), **nous faisons se rencontrer des projets et des citoyens pour financer des initiatives, des entreprises attentives à leur environnement social, local, écologique...**

Depuis 2014, nous accompagnons des entrepreneurs. Ensemble, nous faisons **décoller leurs projets grâce à la mobilisation et la finance citoyenne**. Aujourd'hui, nous faisons face aux **nouveaux enjeux de société** pour que notre communauté d'entrepreneurs, de partenaires et de citoyens soit encore plus en phase avec les grands enjeux environnementaux actuels.

J'adopte un projet pivote et innove en 2021, nous nous donnons un objectif, **que les projets d'entrepreneuriat créés soient aussi novateurs économiquement qu'écologiquement**.

## ---- Notre métier et notre vision ----

**Projet collectif, animé par l'esprit de coopération**, J'adopte un projet est une association engagée sur l'émergence de nouveaux modèles et nouvelles entreprises compatibles avec les enjeux sociaux et environnementaux actuels. Nous imaginons des outils qui permettent leur mise en œuvre. Nées en Nouvelle-Aquitaine, nos actions s'étendent aujourd'hui dans d'autres régions de France.

### Nos outils ?

**Des solutions de financement participatif** permettant la création et le développement de structures.

**Des solutions digitales de mobilisations citoyennes** permettant la collaboration entre habitants et collectivités sur les territoires.

**Des solutions de sensibilisation et d'accompagnement vers la finance verte** pour optimiser l'impact écologique des activités économiques.

## ---- Plan d'action 2022 détaillé ----

# Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Accompagnement et animation territoriale	Porteur.se de projet
<p>Notre accompagnement prend différentes formes et se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Information collective en visio</b> – des dates et heures sont déterminées et communiquées sur notre plateforme. Les personnes n'ont pas besoin de s'inscrire pour participer à ce temps d'information, le lien est directement accessible sur le site.</li><li>- <b>Webinaire</b> – suite à la tenue d'une information collective, les personnes peuvent suivre 5 contenus de 45 minutes :<ul style="list-style-type: none"><li>- #1 Le financement participatif, de quoi s'agit-il ?</li><li>- #2 Préparer sa campagne de financement participatif</li><li>- #3 Lancer sa campagne de financement participatif</li><li>- #4 Animer sa campagne</li><li>- #5 Le rétroplanning, l'outil indispensable pour réussir sa campagne de financement participatif</li><li>- #6 Comment capitaliser sur l'expérience d'une campagne de financement participatif</li></ul></li><li>- <b>Accompagnement</b> – en parallèle, nous accompagnons chaque projet de manière personnalisée dans la préparation de leur campagne de financement participatif et leur stratégie de communication.</li><li>- <b>Permanence territoriale</b> – nous nous appuyons sur des lieux physiques pour animer des informations collectives en présentiel, recevoir des porteurs.se.s de projet non accompagnés ou en cours d'accompagnement mais également faire du lien avec nos partenaires en local.</li></ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les personnes souhaitant lancer une campagne de financement participatif ;</li><li>- Maintenir un niveau de prescription suffisant auprès de nos partenaires ;</li><li>- Maximiser notre présence sur les territoires pour recréer du lien avec nos parties-prenantes.</li></ul>		
Déploiement régional		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	La gare à idées  	Porteur.se de projet
<p>La gare à idée est une offre globale qui vise à accompagner toutes celles et ceux qui souhaitent porter un projet ou une idée, en individuel ou collectif, aux valeurs humaines, solidaires et environnementales ! C'est aussi la première offre commune à l'écosystème d'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire sur Grand Poitiers et au-delà, portée par plus de 15 acteurs de l'entrepreneuriat et de l'ESS.</p> <p>Six blocs de service complémentaires sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'ESS – L'aiguillage</li> <li>- 1<sup>er</sup> accueil – La halte</li> <li>- Accompagnement – Le wagon pupitre</li> <li>- Réseautage – Le caténaire</li> <li>- Financement – Le chaudron</li> <li>- Formations – La boucle</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rassembler sous une identité commune ;</li> <li>- Rendre plus visible nos compétences, complémentarités et savoir-faire ;</li> <li>- Accompagner le tissu ESS de Grand Poitiers ;</li> <li>- Développer de nouveaux outils, projets et moyens pour mieux accompagner en proximité les porteuses et porteurs de projet.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b> Aceascop, Scopadom, Consortium Coopérative, l'AlterBative, Atis, Pop, Capée, Cress Nouvelle-Aquitaine, CRGE, France Active Nouvelle-Aquitaine, les Scop Nouvelle-Aquitaine, Inaé, J'adopte un projet, Réseau d'appui à la vie associative</p>		
Action territoriale - Grand Poitiers		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Evènement : Du vestiaire au grand bain 	Porteur.se de projet
<p>Du vestiaire au grand bain est un atelier de 3 jours permettant aux porteurs.ses de projet de préparer leur campagne de financement participatif. A l'issu de cet atelier, les personnes sont en mesure de démarrer leur campagne. Ces journées sont composées de temps collectifs pour favoriser l'intelligence collective mais également de temps de travail individuel pour permettre à chacun d'avancer techniquement sur la présentation de sa page de campagne.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les coopération et l'intelligence collective entre les participants et les structures partenaires ;</li> <li>- Faciliter l'accès à la finance participative aux projets collectifs en proposant une formation « accélérée » et clé en main.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b> Atis, France Active Nouvelle-Aquitaine, incubateurs de Nouvelle-Aquitaine</p>		
Action territoriale - Grand Poitiers, Bordeaux Métropole		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Evènement : Financer son projet autrement	Porteur.se de projet
<p>4ème édition de l'évènement « Financer son projet autrement » co-organisé avec l'équipe de La Fabrique à Entreprendre La Rochelle. L'évènement est composé de deux parties : un jeu de rôle pour découvrir l'ensemble des outils financiers par structure et des rendez-vous chronométrés de type speed meeting entre projet et financeurs.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux porteurs.ses de projet de rencontrer dans un même lieu, les acteurs du financement solidaire de leur territoire ;</li> <li>- Créer du lien avec les prescripteurs d'ADEFIP ;</li> <li>- Encourager les échanges et la création d'opportunité entre structures et porteurs.ses de projet.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b> Adie, J'adopte un Projet, Cigales Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Fondation Fier De Nos Quartiers, France Active Nouvelle-Aquitaine, Initiative Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine (ESS), URSCOP, Crédit Coopératif.</p>		
Action territoriale, CDA La Rochelle		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Tourisme	Porteur.se de projet Citoyens contributeurs
<p>Une nouvelle forme de tourisme, dite de tourisme durable, innovant et participatif, se développe aujourd'hui sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Après une sollicitation d'acteurs dans le domaine du tourisme en Nouvelle-Aquitaine, nous imaginons développer les principes de la finance participative dans ce secteur d'activité. Plusieurs formes sont envisagées : de la sensibilisation des acteurs à la formation de porteurs.euses de projets, en passant par une éventuelle bonification publique ou privée. Des pistes de travail avec les monnaies locales ont également été évoquées, notamment suite à l'action « vacances en eusko » menée en 2020.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le financement participatif aux professionnels du tourisme et aux projets émergents sur le territoire ;</li> <li>- Permettre aux citoyen.nes de participer aux projets de tourisme qui façonnent leur territoire ;</li> <li>- Mener une action de finance participative pour des projets touristiques durables et innovants sur un territoire test.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b> Acteurs opérationnels du tourisme, Tourisme Lab (ADI), MONA Tourisme</p>		
Déploiement régional		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Développement de l'abondement – plan de revitalisation Coop Atlantique	Porteur.se de projet
<p>Nous avons développé pour deux territoires une plateforme de financement participatif permettant que les dons des citoyens soient abondés par un partenaire public et un partenaire privé (<a href="https://okoté.fr">https://okoté.fr</a> &amp; <a href="https://effervesens-centrevaldeloire.org">https://effervesens-centrevaldeloire.org</a>). L'effet levier est de 3 (1 euro collecté devient 3 euros).</p> <p>Nous nous servons des compétences développées pour les projets ci-dessus pour tester sur J'adopte un projet, La mise en place d'une enveloppe de 30k€ à destination des projets du Saintongeais dans le cadre du plan de revitalisation de Coop Atlantique (vote en janvier 2022).</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les citoyens à contribuer au financement de projets vertueux ;</li> <li>- Permettre aux projets de collecter davantage de financement ;</li> <li>- Tester le fonctionnement et le pilotage de l'abondement sur notre plateforme pour le généraliser.</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b> CRESS Nouvelle-Aquitaine, BPI groupe, Coop Atlantique</p>		
Action territoriale, Communauté d'agglomération de Saintes		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Développement de l'abondement – déploiement régional	Région NA
<p>Note d'intention pour généraliser l'abondement sur J'adopte un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de fonctionnement et de conventionnement</li> <li>- Outils de pilotage et de suivi de l'enveloppe budgétaire</li> <li>- Implication des parties prenantes (à évaluer)</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b> Proposer un outil de financement complémentaire pour les projets d'innovation sociale (à déterminer - en lien avec la feuille de route NéoTerra et les enjeux de mobilisation citoyenne)</p>		
Déploiement régional		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Bullet de campagne	Porteur.se de projet
<p>L'accompagnement est notre cœur de métier, il se veut proximal, bienveillant et s'exerce dans un cadre de confiance mutuel.</p> <p>Depuis que nous sommes en exercice, nous avons tour à tour été témoins de situations où les créateurs.rices sortent « fragilisés.es » de leur campagne de financement participatif. Cette dernière, cumulée au développement d'un nouveau projet peut créer un épuisement physique et psychologique et placer la personne dans une forme de débordement émotionnel.</p> <p>Pour éviter que les projets et leurs créateurs.rices se retrouvent dans cette situation, nous souhaitons créer un outil pédagogique innovant, attractif et sécurisant pour toutes les personnes souhaitant lancer une campagne de financement participatif en don avec contrepartie. Il prendra la forme d'un outil papier comprenant 80 à 120 pages de contenus variés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier détaillé et articulé : avant/pendant/après</li> <li>- Pages de lâcher-prise et de créativité</li> <li>- Pages de ressources etc.</li> </ul> <p>Le bullet de campagne doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de planifier et d'organiser sa campagne de financement participatif ;</li> <li>- de visualiser et de suivre sa campagne ;</li> <li>- de lâcher-prise en s'offrant une pause non digitale.</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incarner notre expertise sur la finance participative par un produit innovant ;</li> <li>- Outiller les personnes qui veulent lancer leur campagne de financement participatif en leur donnant un produit palpable (non virtuel) et structurant tout en apaisant leur stress ;</li> <li>- Augmenter les fonds propres d'ADEFIP.</li> </ul>		
Déploiement régional / national		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Développements techniques de la plateforme	Citoyen contributeur Porteur.se de projet
<p>Basé dans la Drôme, Let's Co est le développeur de la plateforme J'adopte un projet.</p> <p>Nous sous-traitons régulièrement de nouveaux développements, dont cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du parcours utilisateur (porteur de projet + contributeur)</li> <li>• Sensibilisation « transition » (pop-up après finalisation du paiement)</li> <li>• Refonte des pages avec la nouvelle identité graphique</li> <li>• Abondement</li> </ul> <p><b>Partenaire :</b> Let's Co - 24 avenue Adrien Fayolle, 26 400 Crest / Mieux connaître Let's Co, interview de Mickaël Berrebi page 16 du Rapport d'activité 2020.</p>		
Déploiement régional		

<b>Développement de la finance participative en Nouvelle-Aquitaine</b>	Développement des coopérations entre opérateurs du financement participatif territorial	Plateformes développées par J'adopte un projet : Okoté Propulsons ! Efferve'sens
<p>En lien avec les projets digitaux que nous avons développés à Strasbourg, en Centre-Val de Loire et dans le Pas-de-Calais, nous souhaitons développer de nouvelles coopérations entre opérateurs de financement participatif (événement d'intelligence collective, création d'un référentiel métier etc).</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer le réseau des plateformes territoriales pour être reconnu comme un acteur clé de développement économique local ;</li> <li>- Faire reconnaître le métier d'accompagnateur à la levée de fonds ;</li> <li>- Maximiser la visibilité de nos outils à l'échelle nationale.</li> </ul>		
Action interne		

# DEVELOPPEMENT

<b>Développement</b>	Ancrer nos actions dans les territoires	Départements EPCI Pays
<p>En 2022, nous voulons engager de nouvelles coopérations avec les EPCI, les Départements, les Pays pour un meilleur ancrage territorial de notre association. Le dialogue doit s'établir rapidement pour que nous puissions déceler les ponts et actions possibles avec ces établissements publics.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire connaître nos activités ;</li><li>- Créer de nouveaux partenariats ;</li><li>- Augmenter la prescription ;</li><li>- Rechercher de nouveaux co-financeurs.</li></ul> <p><b>Partenaire :</b> Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'agglomération partenaire</p>		
Déploiement régional		

# FINANCE

<b>Finance</b>	Développement des circuits-courts financiers - Partenariat Euskal Moneta	Citoyens contributeurs Porteurs.ses de projet
<p>Les monnaies locales ont une forte utilité sociale sur les territoires et sont proches des valeurs que nous portons. Elles permettent l'ouverture d'un nouvel espace de citoyenneté, plus de solidarité entre adhérents/commerçants, la relocalisation des échanges qui minimisent l'impact environnemental, la relance de dynamiques de territoire...</p> <p>Nous nous sommes rapprochés de l'association Euskal Moneta, MLC du pays-basque pour expérimenter le paiement de campagne en Eusko sur J'adopte un projet. Cette opération pourra ensuite être déployée sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine disposant d'une MLC digitalisée comme la Bulle sur Grand Angoulême.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les porteurs.ses de projet et contributeurs aux MLC ;</li><li>- Diminuer l'impact environnemental de nos flux financiers ;</li><li>- Favoriser les circuits-courts financiers.</li></ul> <p><b>Partenaires :</b> Euskal Moneta, collectif Xedebat.</p> <p>Action territoriale, pays-basque Déploiement sur les territoires disposant d'une MLC digitale</p>		

# TRANSITION

<b>Transition</b>	Sensibilisation Accompagnement au changement	Porteurs.ses de projet Partenaires
<p>Dans le cadre du programme CEE Agremob nous devons remplir une mission de sensibilisation de nos parties prenantes (porteurs de projet, contributeurs, partenaires) aux mobilités douces.</p> <p>Durée du programme : 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les porteurs.ses de projet et partenaires aux enjeux climatiques et énergétiques ;</li> <li>- Amener les porteurs.ses de projet à se questionner sur leurs pratiques et leurs impacts pour établir des actions de réduction ou d'évitement ;</li> <li>- Proposer aux partenaires de l'accompagnement d'être parties prenantes pour inciter les entrepreneurs.ses à avoir un projet résilient et cohérent avec les enjeux.</li> </ul> <p><b>3 modules de conscientisation (en présentiel ou distanciel) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le réchauffement climatique, les limites planétaires et notre dépendance énergétique (1h)</li> <li>- Agir face à la crise écologique : comprendre et mesurer son impact (1h)</li> <li>- Passer à l'action pour une transformation durable (1h)</li> </ul> <p><b>Atelier participatif « analysez votre projet avec les Objectifs de Développement Durable » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'appropriation des 17 ODD : temps individuel et temps d'échange avec les participants ;</li> <li>- Mise en situation : en fonction du nombre de participants, un ou plusieurs projets leur sont présentés. Collectivement et répartis en groupe, ils identifient             <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 ODD d'« <u>intention principale</u> »</li> <li>o 1 ODD d'« <u>intention secondaire</u> »</li> <li>o parmi les ODD restants, 2 ODD qui pourraient être des <u>nouvelles intentions</u> du projet</li> <li>o Identifier 1 ODD pour lequel le projet a un ou <u>des impacts négatifs</u>.</li> </ul> </li> <li>- Conclusion visuelle de l'analyse sur la roue des ODD</li> </ul> <p><b>Grille d'appui pour les partenaires de l'accompagnement et du financement :</b> construction collective d'une grille permettant d'évaluer un projet en terme d'impact environnemental.</p> <p><b>Partenaires :</b> Coopérative Carbone, Les petits débrouillards Nouvelle-Aquitaine, Egsi, Université de La Rochelle, Communauté d'agglomération de La Rochelle, Carbone 4, Atlantech.</p>		
Déploiement régional		

<b>Transition</b>	Réalisation du bilan carbone ADEFIP	Interne
<p>Avec la méthode reconnue de l'Association Bilan Carbone, nous allons évaluer les différents postes d'émissions directes et indirectes de l'association : énergie, transports, déchets, etc. Pour assurer une totale transparence à nos parties prenantes, les résultats de notre bilan carbone sera affiché sur la plateforme.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer l'impact carbone de l'association ;</li> <li>- Consolider un plan d'actions.</li> </ul>		
Action interne		

## TRANSFERT DE COMPETENCES

<b>Transfert de compétences</b>	Développement d'outils digitaux - prospection	Régions Départements CRESS
<p>En 2018, nous lançons un premier projet digital (Propulsons !) hors de nos frontières grâce à Let's Co avec qui nous travaillons depuis la création de la plateforme. Nos deux structures, avec leurs savoir-faire, continuent de développer des projets communs pour répondre aux besoins et enjeux des territoires.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer la finance participative territoriale ;</li><li>- Renforcer nos fonds propres.</li></ul>		
Action interne		

# RESSOURCES HUMAINES

RH	Politique RH	Salariées
<p>Nos équipes font preuves d'une grande autonomie organisationnelle sur leurs territoires respectifs et il semble nécessaire aujourd'hui de faire évoluer leur statut de travail (entre autres) avec la réalité terrain. Le travail de structuration de la politique RH d'ADEFIP intervient 7 ans après la création d'ADEFIP et est nécessaire pour offrir un cadre RH construit et sécurisant aux équipes. La diversité des territoires sur lesquels nous sommes implantés est un élément fort à intégrer dans nos réflexions.</p> <p>En cours : passage au statut cadre autonome, mise en place d'un accord d'entreprise, notes de services (télétravail, prise de congés, remboursement frais...) et re-négociation de nos contrats en cours (mutuelle), évaluation des besoins de formation.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Professionnaliser l'association ;</li><li>- Donner un cadre RH structurant aux salarié.es.</li></ul>		
Action interne		

# COMMUNICATION

<b>Communication</b>	Mise en place de la nouvelle identité visuelle	Partenaires Porteurs.se de projet Financeurs Contributeurs
<p>L'ADDEFIP a bénéficié d'un accompagnement DLA de septembre 2020 à mars 2021 (stratégie de développement + stratégie de communication). Il était nécessaire de requestionner notre stratégie à moyen/long terme concernant les activités et liens avec le CEE Agremob. L'intégration de ces nouvelles activités devaient transparaître et s'intégrer dans le discours de J'adopte un projet.</p> <p>Suite à ce travail, nous avons engagé une prestation avec une graphiste pour que notre identité visuelle soit plus en phase avec nos activités actuelles.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rajeunir notre identité ;</li><li>- Marquer un tournant dans nos activités ;</li><li>- Communiquer auprès de nos parties-prenantes sur ces changements.</li></ul>		
Déploiement régional		



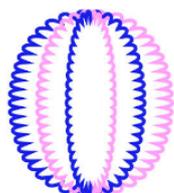
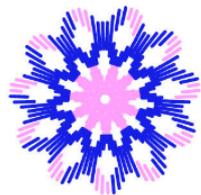
BP ADEFIP 2022

CHARGES		2022		PRODUITS		2022	
Charges directes affectées à l'opération				Ressources directes affectées à l'opération			
<b>60 - Achat</b>			0	<b>70 - Vente de marchandise</b>			78 000 €
Prestations de services				Presta site			58 000 €
Achat matière et fourniture				Commissions			20 000 €
Autres fournitures							
<b>61 - Services extérieurs</b>			30 615 €	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>			169 000 €
Locations immobilières et mobilières			15 091 €	Région Nouvelle-Aquitaine			129 000 €
Entretien et réparation				<b>EPCI</b>			
Maintenance des sites			14 974 €	CDA La Rochelle			5 000 €
Frais ménage Bordeaux				Grand Poitiers			15 000 €
Assurance			450 €	CAN			5 000 €
Mati				Bordeaux Métropole			15 000 €
Documentation			100 €				
Fournitures administratives				<b>75 - Subvention d'exploitation</b>			9 645 €
Divers				Cotisations adhérents			600 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			55 480 €	Aides privées			9 045 €
Rémunérations intermédiaires et honoraire							
Honoraires expert comptable			23 600 €				
Horizon métiers							
<b>Publicité, publication</b>							
Communication			7 180 €				
Abonnement office 360							
Déplacements, missions			8 000 €				
Frais de mission réception							
Services bancaires, autres							
Service bancaires							
Formation pro montée en compétence			16 700 €				
Frais postaux et de télécommunication							
Frais de gestion des dons							
<b>63 - Impôts et taxes</b>			2 108 €				
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes			2 108 €				
Formation continue							
<b>64 - Charges de personnels</b>			165 570 €				
Rémunération des personnels			113 400 €				
Charges sociales			48 762 €				
Autres charges de personne			3 408 €				
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			800 €				
Cotisation diverses			800				
<b>66 - Charges financières</b>			2 072 €				
Agios			1 500 €				
Emprunt			572 €				
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>							
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>							
Charges indirectes affectées à l'opération				Ressources propres affectées à l'opération			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
Frais financiers							
Autres (Détailier):							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				87- Contribution volontaires en nature		8 914 €	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				Valorisation du temps passé par les adhérents		8 914 €	
860-Secours en nature							
861-Mise à disposition gratuite de biens et services							
864-Personnel bénévole							
		8 914 €					
<b>TOTAL</b>		<b>265 559 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>265 559 €</b>	

Le 20 décembre 2021 à Poitiers.  
Thibault Cuénoud, président.


  
**ADEFIP**  
 37 rue Carnot - 86000 POITIERS  
 Tél. : 07 89 30 48 01  
 www.jadopteunprojet.com  
 SIRET : 812 416 808 90032 - APE : 9493Z





Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du niortais  
A l'attention de Jérôme Baloge  
140, rue des Equarts CS28770  
79027 Niort Cedex

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à Poitiers.

Objet : Demande de soutien aux activités 2022 de l'ADEFIP

Monsieur le Président,

A travers ce courrier, je souhaitais tout d'abord vous remercier pour le soutien constant de vos équipes auprès de l'association ADEFIP.

J'adopte un projet est une plateforme de financement participatif régionale (Nouvelle-Aquitaine), nous faisons se rencontrer des projets et des citoyens pour financer des initiatives, des entreprises attentives à leur environnement social, local, écologique. Depuis 2014, nous accompagnons des entrepreneurs et ensemble, nous faisons décoller leurs projets grâce à la mobilisation et la finance citoyenne.

Aujourd'hui, nous faisons face aux nouveaux enjeux de société pour que notre communauté d'entrepreneurs, de partenaires et de citoyens soit encore plus en phase avec les grands enjeux environnementaux actuels. Nous poursuivons l'objectif que nous nous sommes fixés en 2021, que les projets d'entrepreneuriat créés soient aussi novateurs économiquement qu'écologiquement.

Concrètement, nous nous sommes engagés sur la première composante de l'empreinte carbone, la mobilité depuis 2020 et nous élargissons petit à petit nos compétences et expertises afin d'aider nos entrepreneurs à mettre en œuvre des solutions plus vertueuses.

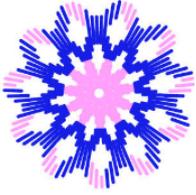
Ce pivot que nous abordons depuis 2.5 ans n'aurait pas été aussi simple sans la soixantaine de partenaires néo-aquitains déjà fédérés autour de l'outil de crowdfunding J'adopte un projet.

Aujourd'hui, notre équipe se maintient et continue à expérimenter sur les territoires pour donner plus de la visibilité aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le lancement en septembre 2022 de nos premières campagnes « abondées »: 1 euro citoyen donné est complété par 1 euro public qui est lui-même complété par 1 euro privé, une façon pour les projets de collecter davantage de financement pour leur démarrage ou leur développement. Cette nouvelle expérimentation est une des illustrations de la manière dont nous coopérons avec l'écosystème en place et des ambitions que nous nous sommes données pour développer le financement des structures de l'ESS.



De plus, nous travaillons depuis plusieurs mois à la création d'un produit d'édition innovant pour mieux accompagner nos porteurs de projet : le Pankoï dont vous trouverait une courte description jointe à ce courrier.



Pour toutes les raisons évoquées plus haut, nous aimerions rencontrer les équipes techniques et élus de la Communauté d'agglomération de la Communauté d'Agglomération de Niort pour exposer plus précisément les pistes de coopérations imaginées entre nos deux structures et vous sollicitons pour une demande de subvention à hauteur de 5 000 euros.



Je tenais plus particulièrement à mettre en avant tout l'intérêt de votre soutien, financier mais aussi organisationnel dans lequel notre association fait figure d'acteur reconnu par vos services. Monsieur le Président, je reste à votre entière disposition et espère que nous pourrions poursuivre cette collaboration pour l'avenir de nos territoires.

Laurence Fouin,  
Trésorière

Justine Pelleray  
Directrice

**ADEFIP**  
87 rue Carnot - 86000 POITIERS  
Tél : 07 89 30 48 01  
[www.jadopteunprojet.com](http://www.jadopteunprojet.com)  
SIRET : 802 416 990 00033 - APE : 9499Z